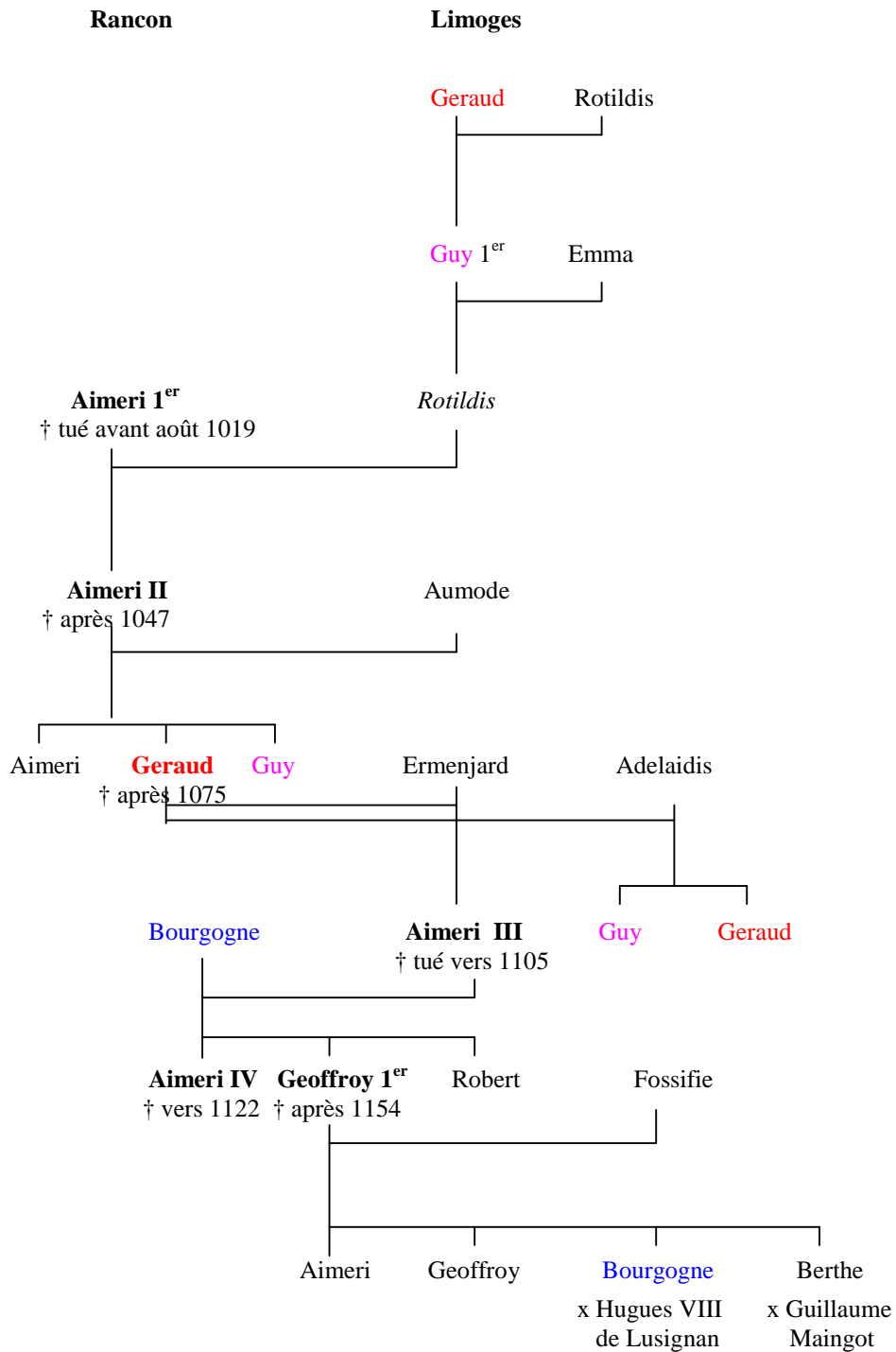


LA FAMILLE DE RANCON DANS LE DIOCESE DE SAINTES

DES ORIGINES AUX ENVIRONS DE 1150



En Charente-Maritime, les Rancon sont surtout connus comme seigneurs de Taillebourg; dans la Vienne, leur nom est associé au château de Gençay et en Charente à celui de Marcillac. Ils ont aussi tenu le Cluseau en Charente-Maritime, Benet et Vouvant en Vendée, et Rancon, la forteresse dont ils sont issus, se situe en Haute-Vienne. C'est dire que l'étude de la famille nécessite l'exploration d'un vaste espace. Pour avoir méconnu cet impératif, plusieurs auteurs ont commis des erreurs dans les filiations, incluant notamment dans la lignée des éléments de familles dépendantes, comme à Gençay où une famille a gardé pendant longtemps le château en leur nom, ou à Taillebourg où des personnages au rôle incertain se sont mis en évidence au XI^e siècle.

Notre propos est en premier lieu d'identifier les principaux membres de la maison, malgré l'obstacle d'une chronologie trop souvent hésitante, en second d'examiner l'origine et les modalités de leur implantation dans le diocèse de Saintes. Ainsi, la documentation relative aux autres diocèses ne sera citée que dans la mesure où elle apporte des renseignements précis sur les filiations. Nous n'allons pas au-delà du milieu du XII^e siècle, parce que les textes de la seconde moitié de ce siècle sont d'un secours très insuffisant pour une approche généalogique sérieuse.

Aimeri 1^{er}

Le plus ancien membre identifiable, nommé Aimeri, est connu par deux chroniques : la *Conventio* et la chronique d'Adémar de Chabannes. La première le présente comme un chef militaire entreprenant, qui s'empare du château de Civray au détriment du comte de la Marche, qui résiste aux visées de Hugues IV de Lusignan sur une partie de la place et qui réussit même un coup de main contre le château de Chizé qui appartient au comte de Poitiers, lequel, en réplique, prend d'assaut son château de Malvau (commune de Bernay-Saint-Martin, Charente-Maritime).

Adémar de Chabannes le désigne comme « prince » de Rancon, en narrant les circonstances de sa mort : Aimeri a juré fidélité au comte d'Angoulême Guillaume mais il profite d'une absence de son seigneur pour édifier, contre lui, un château en Saintonge, au lieu appelé aujourd'hui les Landards, dans la commune de Chérac. Guillaume s'empare du château et son fils Geoffroy tue le parjure (1).

On estime généralement qu'Aimeri descend d'un abbé laïc de Saint-Martial de Limoges, nommé aussi Aimeri, qui a disposé de l'abbaye de 943 à sa mort en 974. D'après Bernard Itier, bibliothécaire de Saint-Martial au XIII^e siècle, cet abbé Aimeri a construit le château de Rancon mais le témoignage est quelque peu tardif (2). Quoi qu'il en soit de son ascendance, Aimeri 1^{er} de Rancon apparaît au commencement du XI^e siècle comme un seigneur limousin implanté dans les diocèses de Poitiers et de Saintes. Il semble avoir épousé la fille aînée du vicomte de Limoges Guy 1^{er}, nommée *Rotildis*. Si cette proposition est fondée, il est décédé au plus tard en août 1019 (3).

Aimeri II

D'après la *Conventio*, Aimeri 1^{er} a pour successeur son fils nommé également Aimeri. Ce document nous apprend qu'Aimeri II tient le château de Gençay du comte d'Anjou Fouque Nerra, sous l'autorité du comte de Poitiers Guillaume. Des actes d'abbayes poitevines désignent ses fils, nommés Geraud et Guy (4).

Il apparaît à Taillebourg en 1032. Le 1^{er} mai de cette année, le pape Jean XIX le désigne parmi une liste de puissants auxquels il enjoint de protéger l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (5). Une dizaine d'années plus tard, on le voit installé en Aunis, aux environs du château comtal de Surgères : entre 1040 et 1047, il donne à l'abbaye de la Trinité de Vendôme la « villa » et l'église de Blameré. Deux actes concernent cette donation. Dans le premier sont

nommés sa femme Aumode et ses fils Aimeri et Geraud, dans le second sa femme et ses fils Geraud et Guy. Dans l'un et l'autre on remarque, parmi les témoins, un Raymond de Malvau qui doit être le gardien de son château de Malvau (6).

Au diocèse d'Angoulême, Aimeri II tient Marcillac, où il se manifeste en compagnie de son fils Geraud (7). Ainsi, avant la fin de la première moitié du XI^e siècle, les Rancon sont en possession de leurs principaux châteaux : Gençay, Taillebourg et Marcillac.

Aimeri II doit à peine avoir atteint sa majorité au décès inopiné de son père, avant août 1019. Les actes datés où figure son nom se situent entre 1032 et 1047 (8). Sa femme Aumode est probablement une sœur de Bernard, comte de la Marche (fils d'Audebert et d'Aumode), auquel il s'est allié pour chasser Hugues IV de Lusignan de Civray. Son fils aîné, Aimeri, qui n'est nommé que dans la première donation de Blameré, est décédé avant lui. Aussi est-ce le cadet, Geraud, qui lui succède comme chef de famille.

Pour les moines poitevins de Saint-Cyprien et de Nouaillé, Aimeri II est « Aimeri de Gençay ». Pour le pape Jean XIX, qui a en vue les intérêts de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, il est « Aimeri de Taillebourg ». Les actes émanant d'autres abbayes l'appellent « Aimeri de Rancon », selon l'origine de la famille. Les moines de Saint-Cybard d'Angoulême lui attribuent le surnom *Felix*, après sa mort, au temps de son fils Geraud.

Geraud

C'est à Champdolent, dans le territoire du château de Taillebourg, que Geraud se manifeste pour la première fois : une notice très confuse du cartulaire de Saint-Jean-d'Angély mentionne, entre autres donations, celle d'« Aumode et Geraud son fils », qui semble se situer en 1060 ou peu après (9). Il apparaît installé à Taillebourg en 1074, quand un fils du comte d'Angoulême Audouin II, nommé Guillaume, y rend l'âme après avoir restitué à l'abbaye des bords de la Boutonne une partie de la forêt de Beauvais-sur-Matha (10). Un autre acte du même établissement le présente comme maître du Cluseau : une terre appelée *Fraxnea* y est désignée, qui s'étend « de la forêt de Geraud de Rancon à l'eau du moulin de Ternant ». Ternant se trouve en effet dans le territoire du Cluseau (11).

On lui connaît deux épouses, grâce à des actes relatifs à Marcillac. Quand il donne aux moines de Saint-Cybard d'Angoulême une terre « de son héritage », près du château de Marcillac, il est marié avec une Ermenjard (12). Quand il consent à la donation à Saint-Jean-d'Angély d'une autre terre qui est placée sous l'autorité de son prévôt d'Orfeuille, il est remarié avec une *Adelaidis*. Dans ce dernier acte sont désignés d'autre part son père Aimeri, sa mère Aumode, sa femme décédée Ermenjard et son fils Aimeri, né du premier mariage (13). Les fils du second lit sont connus par des concessions d'*Adelaidis* dans la région de Gençay, où elle a son douaire : ce sont Guy et Geraud (14). Nous mentionnerons à part un autre fils de Geraud, nommé Boson, qui souscrit un règlement de litige à Millécus, près de la forêt de Benon, entre 1060 et 1067, parce que nous ne l'avons rencontré que dans cet acte (15). Sa connaissance est cependant intéressante parce qu'il porte un nom qui semble hérité de la famille des comtes de la Marche. Très probablement fils aîné, il a dû disparaître jeune.

Contemporain et soldat du comte de Poitiers Guy-Geoffroy, Geraud paraît en Poitou dans l'entourage de ce dernier (16). Il semble d'autre part avoir des relations étroites avec les vicomtes d'Aulnay dont il souscrit des actes de libéralité dans la châtellenie de Pons (17); toutefois nous ne percevons pas la nature de ces relations. Un synode tenu à Saintes en 1075, au cours duquel est solennellement fondée l'abbaye de Vaux (sur Mer), est la dernière manifestation datée où on peut signaler sa présence (18).

Aimeri III

Personnage puissant, Aimeri, le fils d'Ermenjard, est sollicité par l'abbesse de Saintes pour accorder sa protection aux biens et aux hommes de son établissement (19). Sa domination de la Charente à la Boutonne s'exprime à Fenioux quand un nommé Ostend Seloin y donne un fief (20), et à Saint-Jean-d'Angély, où il contrôle des moulins sur la Boutonne (21). A Taillebourg même, c'est dans le cloître du prieuré de Saint-Savin qu'il renouvelle en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers des donations de sa marâtre *Adelaidis* dans la région de Gençay (22). Comme son père, il intervient dans la châtellenie de Pons, non comme témoin mais pour autoriser une concession d'un soldat de Pons, comprenant l'église de Saint-Léger et des terres à Tesson et à Thénac (23). Nous ignorons l'origine de ses droits en ces lieux et la nature de ses relations avec ce soldat, nommé Constantin Gras.

La seule souscription connue d'Aimeri pour un acte d'un comte de Poitiers concerne la restitution de Saint-Georges d'Oléron à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, effectuée au château de Benon, le 10 décembre 1096 (24). Il est vrai qu'il disparaît prématurément : une lettre de l'abbé de Vendôme Geoffroy à l'évêque de Saintes Ramnulf nous apprend qu'il a été excommunié par le pape et par l'évêque, pour cause de mauvais traitements infligés à l'abbaye de la Trinité, et qu'il a été tué en état d'excommunication. L'énergique abbé reproche vivement à l'évêque d'avoir admis son corps à la sépulture, à la prière de sa femme et à prix d'argent, en lui rappelant sans ménagement que les saints canons prévoient la dégradation pour un clerc qui a eu commerce avec un excommunié mort ou vivant (25). La date de sa mort ne peut être déterminée avec certitude; l'événement se situe entre 1100 et 1108 (26).

Un seul de ses actes désigne sa femme, sans la nommer, et ses *infantes*, qui doivent alors être en bas âge (27). Après sa mort, on découvre que sa femme s'appelle Bourgogne et qu'il a trois fils, Aimeri, Robert et Geoffroy, qui agissent alors simultanément, toujours accompagnés de leur mère, signe que l'aîné n'a pas atteint sa majorité (28). L'origine de Bourgogne a été déterminée par un érudit saintongeais, le docteur Guillaud (29) : elle est issue de la famille des comtes de Nevers descendants d'Otte-Guillaume. Elle se trouve ainsi apparentée aux rois de France et aux comtes de Poitiers. Ses fils cadets ont reçu des noms de ses propres ancêtres : le roi Robert le Pieux et Geoffroy de Sablé. Elle-même n'est connue que par un surnom, qui est celui d'un membre de sa famille, Robert Bourgoïn (ou le Bourguignon), qui est vraisemblablement son père. Elle survivra à son fils aîné, Aimeri IV, décédé vers 1125.

Aimeri IV

Encore mineur au décès de son père, Aimeri IV est d'abord surnommé « le jeune ». C'est accompagné de sa mère qu'il prend contact avec les moines de Saint-Jean-d'Angély, qui étaient les seigneurs de son père et auxquels il doit faire allégeance pour entrer en possession des biens paternels. Il ne s'agit rien moins que du château du Cluseau et d'importants droits à Saint-Jean-d'Angély. La démarche est délicate, en raison des conditions dans lesquelles son père est décédé. De plus, il faut tenter d'obtenir ce que tout fils de famille demande alors en faveur d'un parent défunt, l'inscription de ce dernier à l'obituaire de l'établissement, pour assurer à son âme le secours de prières à perpétuité. Il semble que cette réconciliation de la famille avec l'abbaye ait été préparée par la comtesse de Poitiers Audéard, cousine de Bourgogne.

L'acte qui conserve le souvenir de l'événement est touchant de naïveté. Le jeune homme y rappelle qu'il est « fils d'Aimeri qui a été tué » sans, bien entendu, préciser en quelles circonstances, avant de narrer la cérémonie de réconciliation. Il est reçu par les moines réunis en chapitre : « afin, dit-il, qu'ils me connaissent ainsi qu'ils ont connu mon père ».

Assisté de sa mère, il dépose sur l'autel de saint Jean un parchemin consignait la donation d'un marais et d'une aulnaie sous le moulin de Ternant, « pour que le Seigneur ait miséricorde de l'âme » du défunt et en réparation « de tous les maux qu'il a faits au saint ». Il ajoute que les moines « sonnent les cloches et chantent des psaumes et écrivent son nom parmi les noms des défunts ». Ils « nourriront », pour l'âme de son père, « cent pauvres de pain et de vin et de viande, le jour de la saint André », qui semble être celui du décès (30). L'acte ne peut être daté avec précision. Le chapitre est alors présidé par l'abbé de Tonnay-Charente, Foucher, qui est signalé en 1106 (31) mais dont on ignore les dates de début et de fin d'abbatiat. La présence à la cérémonie de la comtesse Audéard n'est pas d'un plus grand secours; la princesse est à Saint-Jean-d'Angély en 1105 (32) mais on ne peut affirmer que c'est à l'occasion de ce séjour qu'elle a assisté à la donation d'Aimeri et de Bourgogne.

Ce sont les trois frères, « Aimeri de Rancon le jeune », Geoffroy et Robert, qui confirment ensemble une donation de leur père à l'abbaye de Saint-Amant de Boixe (33). Ensuite l'aîné agit seul mais il ne se signale guère à notre attention qu'en dehors du diocèse de Saintes. Le seul acte d'autorité qu'on puisse mentionner pour ce diocèse est le consentement qu'il accorde à un de ses « hommes », nommé Richard Forbandit, quand celui-ci donne à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers un droit d'usage dans une forêt « proche » de Saintes (34).

Outre Gençay, Taillebourg, le Cluseau et Marcillac, Aimeri IV tient Benet et Vouvant. Il semble qu'il ait reçu Benet de Robert Bourgoïn, dont nous avons parlé, par l'intermédiaire de sa mère Bourgogne, mais nous ne voyons pas comment il est devenu maître de Vouvant qui a été un château des comtes de Poitiers jusqu'en 1074 au moins.

Aimeri décède vers 1125 (35). On sait qu'il s'est marié puisque sa femme est désignée dans un acte relatif à Benet (36), mais sans que son nom soit indiqué. A-t-il eu des enfants? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'aucune allusion n'est faite à des héritiers directs dans ses actes de donation, qui sont les plus nombreux de ceux qui ont été conservés, et que c'est son frère cadet, Geoffroy, qui lui a succédé. D'autre part, ses relations avec le comte de Poitiers Guillaume le jeune ne sont pas claires. On ne le rencontre pas dans l'entourage de ce comte et on sait qu'un comte Guillaume a été blessé en combat devant Taillebourg (37) et qu'un Aimeri de Rancon a conclu avec l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély un traité fixant l'attitude du seigneur de Taillebourg envers cette abbaye en cas de conflit avec le comte (38). Malheureusement, ni le combat ni le traité ne peuvent être datés, même approximativement. Au moins perçoit-on les raisons du traité avec l'abbaye : ce sont évidemment les relations féodales entre le seigneur de Taillebourg et l'établissement monastique, qui lui permettent d'étendre son autorité de la Charente à la Boutonne, sans discontinuité.

Geoffroy 1^{er}

Quand Geoffroy, le frère cadet d'Aimeri IV, nous apparaît comme chef de maison, il est dans sa « chambre », à Vouvant, loin de Taillebourg (39), et la plupart des actes où il est désigné ne concernent pas le diocèse de Saintes. Aussi mentionnerons-nous seulement une donation aux moniales de Fontevrault, qui l'ont reçu dans leur chapitre, d'une rente annuelle de cent sous à percevoir sur les revenus de « son pont de son château de Taillebourg » (40) et une protection qu'il accorde à Sainte-Marie de Saintes, les moniales ayant reçu dans leur congrégation une fillette nommée Elisabeth, dont l'identité n'est pas autrement précisée (41).

Si les relations de son frère avec le comte de Poitiers Guillaume le jeune posent un problème, celles de Geoffroy avec les successeurs de Guillaume sont sans ambiguïté : dans les deux dernières décennies de sa carrière, le seigneur de Taillebourg se hisse au premier rang des barons du comté. En 1135 ou 1136, il figure avant le sénéchal auprès du comte Guillaume X, lors de la fondation de l'abbaye de la Grâce-Dieu, en Aunis (42). En 1137, il reçoit dans son château de Taillebourg le futur Louis VII et sa jeune épouse Aliénor, de

retour de Bordeaux où a été célébré leur mariage. En 1145 à Saintes, en 1146 à Étampes, en 1152 à Saint-Jean-d'Angély, il souscrit, toujours en tête des seigneurs « poitevins », des actes de Louis VII en faveur des abbayes de Sainte-Marie de Saintes, Saint-Maixent et Maillezais (43). Entre temps, il a commandé un corps de troupe à la croisade de 1147 et il a été chargé de mission par le roi en 1149 (44). Son autorité morale est reconnue par l'Église : en 1149, il est le premier témoin laïc d'un jugement de l'archevêque de Bordeaux qui règle un différend entre l'abbé de Fontaine-le-Comte et un particulier (45).

Le dernier acte où on le rencontre est daté de 1154; il est alors à Fontevrault, dans la suite du roi d'Angleterre Henry II (46). Il doit avoir largement la soixantaine. Son frère cadet Robert, surnommé Bourgoïn, est décédé depuis 1149 (47). Sa femme, nommée Fossifie, et ses enfants, sont bien connus par plusieurs actes (48) mais nous n'avons aucun indice sur l'origine de Fossifie. Il laisse deux fils, Aimeri et Geoffroy, et deux filles, Bourgogne et Berthe.

On voit ses fils accorder l'un après l'autre au moine de Saint Michel de Marcillac un droit de chauffage dans leurs bois de Marcillac (49) mais la série des actes d'intérêt privé s'interrompt ensuite, pour ne reprendre qu'aux environs de 1200, de sorte que la filiation est inconnue pour la seconde moitié du XII^e siècle. Sa fille aînée, Bourgogne, mariée à Hugues VIII de Lusignan, reçoit en dot la châtelainie de Vouvant, sur les revenus de laquelle elle prélève quelques tailles au profit de l'abbaye de l'Absie (50). La cadette, Berthe, épouse Guillaume Maingot, de Surgères. Elle décède en 1177 au plus tard, laissant à son fils Guillaume Maingot des droits dans la châtelainie de Vouvant (51).

La question de Taillebourg

Les personnages que nous avons mis en évidence ne sont pas les seuls à se signaler à Taillebourg. Pendant tout le XI^e siècle, le nom Aimeri, qui domine chez les Rancon, est plus ou moins en concurrence avec Ostens : au cours de cette période, on dénombre trois Ostens, dont deux sont dits « de Taillebourg ». Ainsi se pose la question du rôle des Ostens dans la place, donc de leurs relations avec les Rancon. La réponse est d'autant moins évidente que ces Ostens et ceux qui gravitent autour d'eux se manifestent très peu à Taillebourg et dans son territoire.

C'est en 1007 qu'apparaît le premier Ostens, en compagnie de son frère Gaucelme (ou Josselin), et précisément en un lieu proche du château de Taillebourg : les frères possèdent en commun, par moitié, une pêcherie en Charente, « sur le château », qu'ils donnent à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, en même temps que quelques terres sises non loin de là. Parmi les témoins de la concession on remarque, au premier rang, un Commarc, dont le nom est unique dans les diocèses de Poitiers et de Saintes à cette époque⁵².

Il faut ensuite attendre un tiers de siècle, soit une bonne génération, pour rencontrer un « Ostens de Taillebourg », qu'on peut suivre entre 1039 et les environs de 1070. Ce personnage tient en Saintonge un rang non négligeable; on le voit en particulier souscrire l'acte de dotation de Sainte-Marie de Saintes en bonne place, immédiatement après Aimeri de Rancon et Francon, le châtelain de Saintes pour Geoffroy Martel, fondateur de l'établissement⁵³. Cependant il ne se manifeste guère dans le détroit de Taillebourg; le seul acte qu'on puisse signaler est une autorisation accordée à un de ses « hommes » pour effectuer une donation à Champdolent⁵⁴.

Il se dit bien « seigneur de la place forte de Taillebourg » (*oppidiTalleburgensis dominus*), mais à l'occasion de la donation à Sainte-Marie de Saintes de l'église de Saint-Julien de l'Escap, qui est située dans la vicomté d'Aulnay⁵⁵. L'emphase, l'intervention des plus hautes personnalités religieuses et laïques, font remarquer cet acte dans le cartulaire de

l'abbaye, parmi des notices généralement plus modestes et plus concises. L'église rurale de Saint-Julien, qui n'était probablement pas plus imposante que celle que l'on connaît, est appelée basilique. La titulature qu'affiche Ostens ne doit pas en imposer : le fait est bien connu de prétentions émises dans des circonstances telles que leur légitimité n'est pas mise en cause parce qu'elles s'expriment hors des lieux sur lesquels elles portent. Les détails fournis par le donateur sur l'origine de propriété confirment que l'église dépend de la vicomté d'Aulnay. Il en a reçu la moitié en héritage de son cousin Commarc et il a acheté l'autre moitié au vicomte de Limoges Guy, neveu du vicomte d'Aulnay. Comme Commarc était fils d'une Audéard, nom traditionnel dans la maison d'Aulnay, l'édifice provient très vraisemblablement des vicomtes d'Aulnay qui ont doté leurs filles ou sœurs de parties de cette église. La concession se situe aux environs de 1067, à la fin de l'existence d'Ostens. Comme aucun héritier direct n'est sollicité pour confirmer, il est probable que le donateur n'a pas de fils⁵⁶.

Il avait un frère, nommé Jean, qui est décédé depuis quelques années⁵⁷. De son vivant, Jean, qui est dit régulièrement "frère d'Ostens", est une des personnalités de la ville de Saintes⁵⁸, où il semble avoir hérité de Commarc, mais c'est dans la paroisse de Saint-Nazaire (sur Charente) que se situe le seul bien que nous lui connaissions, qu'il partage d'ailleurs avec trois autres personnes. Arrivé au terme de son existence, il choisit cette terre pour assurer le salut de son âme. Il décide de la donner, non à Sainte-Marie de Saintes ou à Saint-Jean-d'Angély, mais à la lointaine abbaye de Saint-Florent de Saumur. En effet, elle est sise dans la châtelainie de Soubise, donc dépendante du vicomte de Thouars qui est seigneur de Soubise, et la maison de Thouars est traditionnellement attachée à Saint-Florent. Cette concession est d'ailleurs celle qui introduit les moines de Saint-Florent dans le diocèse de Saintes où ils acquerront ensuite plusieurs églises, notamment à Pons. L'acte de donation nous fait connaître la femme de Jean, nommée Pétronille, et son fils Ostens⁵⁹.

C'est probablement ce fils qui, vers 1090, crée des soucis au vicomte de Thouars Aimeri, comme nous l'apprend un fragment de la chronique du prieuré de la Chaise-le-Vicomte, malheureusement incomplet des causes de ces difficultés⁶⁰. Il est appelé Ostens de Taillebourg, comme son oncle, dont il a peut-être hérité. C'est le dernier des Ostens connus. A partir de la fin du XI^e siècle on ne trouve plus trace de ce nom.

Ainsi ces quelques aperçus sont notablement insuffisants pour établir une filiation suivie et pour avoir quelque idée du rôle des Ostens dans le château et la châtelainie de Taillebourg. Le docteur Guillaud a proposé une interprétation qui, pour ingénieuse qu'elle soit, n'emporte pas la conviction⁶¹. Aimeri 1^{er} de Rancon serait devenu seigneur de Taillebourg en épousant l'héritière, directe ou non, du Ostens signalé en 1007 et, dans sa descendance, les cadets auraient reçu le nom d'Ostens. On ne peut formuler d'objection à cette hypothèse, la pratique d'adopter des noms d'une famille alliée étant bien attestée. Mais où on ne peut suivre l'érudit, c'est quand il propose une succession de frère à frère, qui expliquerait une émergence périodique du nom Ostens. Non seulement aucun texte ne signale un Ostens dans la maison de Rancon, mais ce régime de succession est inconnu aussi bien en Saintonge qu'en Limousin; s'il a été en usage dans une partie du Poitou, ce n'est que tardivement et il était loin d'être établi au XI^e siècle, même dans la maison de Thouars qui dominait la plus grande partie de la région où il a prévalu.

On remarquera que pour Gençay, où une famille a gardé le château au nom des Rancon contre la concession d'un fief, on a imaginé un système analogue, mais comme, en ce lieu, c'est le nom Guitard qui domine, ce sont des Guitard qu'on a inclus dans la maison de Rancon. Si on faisait la synthèse des deux systèmes, on obtiendrait une famille de Rancon dont les cadets apparaîtraient dans une châtelainie ou l'autre selon le nom qu'ils auraient reçu au baptême.

Un acte limousin antérieur à 986 ouvre d'autres perspectives sur l'origine des Ostens et autres Commarc. C'est une vente effectuée par un nommé Sulpice à son seigneur appelé Aimeri, avec les souscriptions du vicomte de Limoges Geraud, d'un Gaucelme (ou Josselin) et d'un Commarc⁶². On ne saurait affirmer que cet Aimeri est un ancêtre des Rancon mais la rencontre des noms Aimeri, Gaucelme et Commarc ne peut pas ne pas être remarquée, surtout que le nom Commarc est aussi rare en Limousin, où les copistes ont été embarrassés pour le lire, qu'en Poitou et en Saintonge, où d'autres copistes ont éprouvé des difficultés analogues. Si le nom Ostens est attesté dans le diocèse de Saintes avant d'apparaître à Taillebourg, celui de Commarc fait une brusque apparition sur les bords de la Charente dans les premières années du XI^e siècle, quelques décennies après son attestation en Limousin. On peut ainsi légitimement s'interroger sur une provenance limousine et se demander si les Rancon n'ont pas installé à Taillebourg des gens de leur entourage limousin, pour garder l'un de leurs châteaux, et ce dès la fin du X^e siècle.

L'introduction des Rancon à Taillebourg en serait avancée d'autant mais sans que nous puissions en savoir davantage, la documentation pour cette partie du diocèse de Saintes à cette époque étant inexistante. Ce problème en soulève un autre, celui de l'installation des moines poitevins de Saint-Savin (sur Gartempe) dans la place de Taillebourg. En effet, ceux-ci y possédaient un important prieuré, auprès de l'église primitive, qui était précisément dédiée à saint Savin. Il est donc permis d'envisager une fondation de cette église par l'abbaye des bords de la Gartempe. Quelle autorité publique a pu favoriser ou encourager l'implantation de ces moines, et quand? D'autre part, comme l'église se trouvait à proximité immédiate de l'éperon rocheux du château, dont elle a été séparée par un fossé pour la défense, on se demande si ce château, comme nombre d'autres, n'a pas été édifié sur une terre d'église, en l'occurrence de l'abbaye de Saint-Savin. En ce domaine également, on ne peut que s'interroger.

La question du Cluseau et de Malvau

Le château du Cluseau, édifié dans la paroisse de Mazeray, en vue et au sud de Saint-Jean-d'Angély, relevait de l'abbaye, et celui de Malvau, au nord, dans la paroisse de Saint-Martin de la Coudre, relevait du Cluseau (63). En d'autres termes, l'autorité du seigneur de Taillebourg sur ces châteaux et leur district était conditionnée par un hommage à l'abbé. Cette situation ne peut guère s'expliquer que par la construction de ces châteaux dans des terres de l'abbaye de Saint-Jean. La *Conventio* nous a appris qu'Aimeri 1^{er} de Rancon possédait Malvau, sous le contrôle du comte de Poitiers Guillaume le Grand. Étendait-il aussi son emprise sur le Cluseau? La subordination de Malvau au Cluseau tendrait à le faire croire. Dès lors sa présence à Taillebourg dans le même temps deviendrait probable et renforcerait l'hypothèse d'une installation des Rancon antérieure à 1032, date à laquelle on les y rencontre pour la première fois.

Jacques Duguet

NOTES

Abréviations :

AHP : Archives Historiques du Poitou.

AHSA : Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

RSA : Revue de la Saintonge et de l'Aunis.

1. *Conventio inter Willelmum...*, dans Besly, Histoire des comtes de Poitou, preuves, pp. 289-291 (pour 389-391). Adémar de Chabannes, Chronique, édition Chavanon, pp. 185-186. Le château édifié contre le comte d'Angoulême est appelé *Fractabotum* dans la chronique; l'identification en est due au docteur J.-A. Guillaud (RSA XX, 1900, pp. 50-55). Il était hors du territoire contrôlé par le comte d'Angoulême mais à proximité immédiate; il est aujourd'hui en Charente-Maritime mais à quelques pas de la Charente. Il en reste une belle motte surplombant la Charente sur sa rive nord.

2. Duplès-Agier, Chroniques de Saint-Martial de Limoges, p. 41.

3. Deux des petits-fils d'Aimeri 1^{er} portent des noms de la maison vicomtale de Limoges : Geraud et Guy. Rotildis est désignée dans un acte daté d'août 1019, par lequel le vicomte Guy 1^{er} donne la moitié de l'église de Nieul à l'abbaye d'Uzerche (publié par R. de Lasteyrie, dans Études sur les comtes et les vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, pp. 138-139; pièces justificatives, n° 26). Cet acte présente la famille de Guy au complet, semble-t-il. Le vicomte est assisté de sa femme Emma, ses fils Geraud, Adémar, Pierre et Foucher, et plusieurs personnes dont la parenté avec le donateur n'est pas indiquée. Ce sont, dans l'ordre : Rotildis et son fils Aimeri, Foucaud de la Roche et ses fils Guy et Adémar, une Ava, qualifiée « filia », et son fils Aimeri, enfin un Geraud. Foucaud de la Roche, premier membre connu de la maison de la Rochefoucauld, nous apparaît comme un gendre de Guy 1^{er}, dont le fils aîné porte le nom de son grand-père et le second celui d'un arrière-grand-père (père d'Emma). Ava, qui est dite fille (de Guy 1^{er}), a été identifiée comme l'épouse d'Aimeri 1^{er} de Rochechouart. Quant à Rotildis, nous la considérons comme une autre fille du vicomte, veuve d'Aimeri 1^{er} de Rancon, accompagnée de son fils Aimeri. En somme, la série des intervenants dans l'acte comprend, dans l'ordre : le vicomte, sa femme, ses fils, puis ses filles ou leurs représentants. Désignée la première, Rotildis doit être l'aînée des filles. La seconde, épouse de Foucaud de la Roche, doit être décédée; elle est représentée par son mari et ses enfants. La troisième, Ava, qui est veuve, est accompagnée de son fils Aimeri.

Ainsi, Aimeri 1^{er} de Rancon serait décédé au plus tard en août 1019. Son épouse, Rotildis, est née au plus tôt vers 980, son père Guy 1^{er} n'étant pas né avant 960 (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 72). Le mariage de Rotildis se situerait au plus tôt vers 995, de sorte qu'Aimeri II de Rancon n'avait qu'une vingtaine d'années en 1019.

4. AHP III, pp. 210-211, n° 342; AHP XLIX, pp. 182-184, n° 110 (entre 1040 et 1047).

5. AHSA XXX, pp. 32-33, n° 12.

6. AHSA XXII, pp. 36-37, n° 8 et 9.

7. A. Debord, Cartulaire de Saint-Amant de Boixe, pp. 139-140, n° 91.

8. Le dernier est la consécration de l'église Sainte-Marie de Saintes, en 1047 (Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, p. 5, n° 1).

9. AHSA XXXIII, pp. 85-88, n° 424.

10. AHSA XXX, pp. 186-187, n° 157.

11. AHSA XXX, pp. 52-53, n° 26. Les restes du château du Cluseau sont dans la commune de Mazeray, au sud de Saint-Jean-d'Angély.

12. P. Lefrancq, Cartulaire de Saint-Cybard d'Angoulême, pp. 126-127, n° 158 (1060-1076).

13. AHSA XXX, p. 182, n° 152. Orfeuille, commune de Ranville-Breuil-laud, canton

d'Aigre, Charente.

14. AHP III, pp. 218-219, n° 354 et p. 214, n° 344.
15. AHP XLIX, pp. 197-199, n° 122.
16. AHP III, p. 24, n° 21 et AHP II, pp. 124-127, n° 85.
17. AHSA IV, p. 38, n° 5 (année 1067) et AHSA XXX, pp. 336-337, n° 277.
18. Abbé Grasilier, Cartulaire de Saint-Étienne de Vaux, p. 41, n° 53.
19. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, pp. 61-62, n° 63; avant 1100.
20. AHSA XXX, pp. 120-121, n° 93 (1091-1104).
21. AHSA XXXIII, pp. 111-113, n° 450 (8 mai 1100) et pp. 116-117, n° 455 (1091-1104).
22. AHP III, p. 217, n° 352.
23. AHP III, pp. 287-288, n° 468 (1087-1107).
24. AHSA XXII, pp. 66-70, n° 38.
25. *Goffridi abbatis Vindocinensis epistolae...*, année 1610, lib. III *epist.* XXXVII, pp. 151-152.
26. Il est vivant le 8 mai 1100 (AHSA XXXIII, pp. 111-113, n° 450). En 1108 au plus tard, sa femme et ses enfants souscrivent seuls (AHP III, pp. 208-209, n° 339).
27. AHP III, p. 243, n° 398.
28. AHP III, pp. 208-209, n° 339 et pp. 219-220, n° 355.
29. RSA XXIV, 1904, pp. 408.
30. AHSA XXXIII, pp. 136-37, n° 475.
31. AHSA XXXIII, pp. 175-176; pièces annexes, n° 8.
32. AHSA XXXIII, p. 140, n° 477.
33. A. Debord, Cartulaire de Saint-Amant de Boixe, p. 145, n° 101.
34. AHP LIX, pp. 66-69, n° 43; année 1112.
35. D'après la pièce n° 151, pp. 118-119, du cartulaire de Saint-Cybard, il est vivant en 1124; d'après la pièce n° 154, pp. 122-123, du même cartulaire, son frère Geoffroy l'a remplacé en 1125; mais les indictions et les épactes ne correspondent pas à ces années. D'autre part, d'après AHP XXXIX, p. 138, n° 33, Geoffroy est chef de famille en 1123 au plus tard.
36. AHP LIX, pp. 104-105, n° 68.
37. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, p. 85, n° 95.
38. AHSA XXX, pp. 55-56, n° 29.
39. Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, tome XIV, 1875, p. 286.
40. D. Massiou, Histoire de la Saintonge et de l'Aunis, volume 1, p. 432, note 2; d'après Clyp. Fontebraud., tom. II, p. 305.
41. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, pp. 63-64, n° 66.
42. AHSA XXVII, pp. 134-137, n° 1.
43. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, pp. 79-80, n° 87; AHP XVI, pp. 345-346, n° 327; Abbé Lacurie, Histoire de l'abbaye de Maillezais, pp. 256-257; pièces justificatives, n° 41.
44. A. Richard, Histoire des comtes de Poitou, tome II, pp. 95-97.
45. AHP LXI, pp. 17-19, n° 11.
46. A. Debord, La société laïque dans les pays de la Charente, p. 385.

47. Pour la carrière de Robert Bourgoïn, voir Jean le Saintongeais, dans RSA, XXIV, 1904, pp. 409-410.
48. AHP XXV, pp. 35-36, n° 193; AHP XXV, p. 26, n° 136 (1123-1146); cartulaire de Saint-Cybard d'Angoulême, pp. 127-128, n° 159 (année 1147); cartulaire de Notre-Dame de Saintes, pp. 63-64, n° 66.
49. P. Lefrancq, Cartulaire de Saint-Cybard d'Angoulême, pp. 132-133, n° 162; sans date.
50. AHP XXV, p. 29, n° 151.
51. AHP XXV, p. 92, année 1177.
52. AHSA XXX, pp. 106-107, n° 78.
53. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, p. 5, n° 1.
54. AHSA XXXIII, pp. 85-88, n° 424; août 1058 ou 1059.
55. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, pp. 22-23, n° 12.
56. Autres actes où on rencontre Ostens, comme témoin : AHSA XXX, p. 96, n° 67 (3 avril 1039); AHSA XXII, pp. 36-37, n° 8 et 9 (1040-1047); AHSA IV, pp. 35-38, n° 5 (1067); AHSA XXX, pp. 50-51, n° 23 (1067); AHSA XXII, pp. 50-52 (26 octobre 1068); Besly, Histoire des comtes de Poitou, 1647, preuves, p. 341 bis (sans date).
57. Il a été inhumé dans l'église Sainte-Marie de Champdolent (AHSA XXXIII, pp. 85-88, n° 424).
58. Abbé Grasilier, Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, pp. 27-28, n° 20.
59. AHSA IV, pp. 72-73, n° 34 (sans date).
60. Marchegay et Mabile, Chroniques des églises d'Anjou, p. 335.
61. En particulier dans un compte rendu du livre de l'abbé Fouché intitulé « Taillebourg et ses seigneurs », paru en 1911 (RSA XXXI, 1911, pp. 189 et suivantes).
62. Publié par R. de Lasteyrie dans Études sur les comtes et les vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, pp. 128-129, pièces justificatives n° XX (Extrait du cartulaire de Saint-Étienne de Limoges).
63. Pour les châtelainies du Cluseau et de Malvau, voir en particulier AHSA XI, 1883, pp. 114-122, pièce n° 10 : aveu de la seigneurie du Cluseau en 1610, et abondantes notes. La juridiction du Cluseau s'étendait sur les paroisses d'Asnières, Mazeray, Fenioux, Bignay, Ternant et Voissay; elle atteignait au nord le pont Perrin, près de la ville de Saint-Jean-d'Angély, où les seigneurs de Taillebourg avaient fait graver leurs armes (note 1 p. 117). Celle de Malvau s'étendait sur les paroisses de Saint-Martin, Bernay, Saint-Félix, Migré, Lozay, Landes et la Benâte.